

Bulletin Municipal n°8 – MAI 2018

Le mot du Maire

C'est avec plaisir que je vous retrouve pour faire un point d'information sur la vie de notre commune.

Tout d'abord je tenais à vous dire l'incompréhension des élus sur la position équivoque du conseil départemental, bien conseillé par la communauté de commune, de modifier l'emplacement du collège à Joyeuse. D'autant plus que le projet de la Raze était avancé et programmé à côté d'une piscine et d'un stade ! Ce projet ne paraissait pas incohérent ! Espérons que ce collège voit le jour en 2020, comme promis, pour le bien-être des élèves et des professeurs.

Le projet de caserne de pompiers est, lui, bien avancé avec l'acquisition des terrains par le SDIS. Ce projet est même plus important que prévu compte tenu du nombre croissant d'interventions réalisées par la fusion des casernes de Lablachère et Joyeuse.

Les budgets communaux sont présentés dans ce bulletin avec une légère augmentation des taux des 3 taxes, nécessaire pour conforter et maîtriser les dépenses qui sont saines malgré les investissements en cours et les projets futurs.

L'accueil des nouveaux arrivants a eu un franc succès, 50 personnes ont répondu à l'invitation de la mairie, leur permettant ainsi d'avoir un premier contact avec les élus présents et de poser des questions pratiques sur la vie de la commune autour du verre de l'amitié.

Nous accueillons également une kinésithérapeute, route de Planzolles.



Visite de Madame la Sous-Préfète

L'association des commerçants et artisans avec son nouveau président : M. Bruno Trochet, peut se féliciter de l'arrivée d'une nouvelle fleuriste installée route de Joyeuse ainsi que du magasin Neweco motoculture rue Charles Turrel.

La zone du Serre de Varlet est toujours attractive et prospère avec la venue de nouvelles entreprises.

Je me félicite de la prospérité et du dynamisme de la cave viticole de notre commune, qui vient de fêter ses 90 ans !

L'agrandissement, nécessaire, de l'école publique, du fait de la croissance démographique de notre commune (2100 habitants), sera achevé pour la rentrée de septembre avec un bâtiment nouveau pour les maternelles et des locaux mieux adaptés au nombre d'élèves (classes, garderie, cantine, bureaux...).

Jean-Luc Gourrel

Je vous donne rendez-vous prochainement :

au repas des Sages le mercredi 13 juin 2018

et à la fête du village le dimanche 22 juillet 2018

Les comptes de notre commune

Le conseil municipal dans sa séance du 13 février 2018 a approuvé les Comptes Administratifs 2017 de la commune et de l'eau et de l'assainissement. Les comptes administratifs d'une collectivité enregistrent les dépenses et les recettes réelles d'un exercice, c'est-à-dire d'une année.

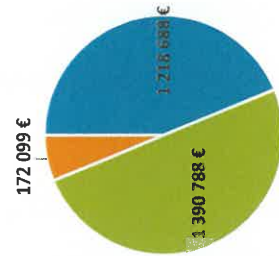
FONCTIONNEMENT de la Commune

Dépenses de fonctionnement	Recettes fonctionnement
Charges à caractère général	Produits des services
Charges de personnel	Impôts et taxes
Autres charges de gestion courante	Dotations, subventions
Charges financières	Autres produits de gestion courante
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
	Atténuations de charges
	Virement à la section investis.de2016
Total	Total
Excédent	

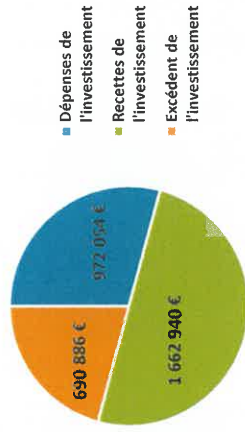
INVESTISSEMENT de la Commune

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Déficit d'investissement reporté	Dotations, fonds divers et réserves
Rembt. du capital des emprunts	Subventions reçues
Opérations voiries et matériel	emprunts
Opérations réhabilitation logements	Recettes d'ordre
Opération école publique	
Opérations espace Marcy et SAR dépenses d'ordre	
Total	Total
Excédent	

Dépenses et recettes de fonctionnement



Dépenses et recettes de l'investissement



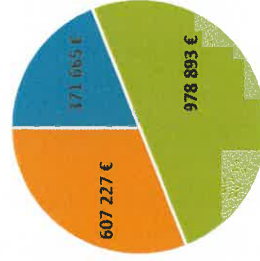
FONCTIONNEMENT de l'eau et assainissement

Dépenses de fonctionnement	Recettes fonctionnement
Charges à caractère général	Ventes de produits finis
Charges financières	Subvention d'exploitation
Charges exceptionnelles	Autres produits de gestion
Dotations aux amortissements	Excédent de fonctionnement 2017
	Production immobilisées
	Amortissement subventions investis.
Total	Total
Excédent	

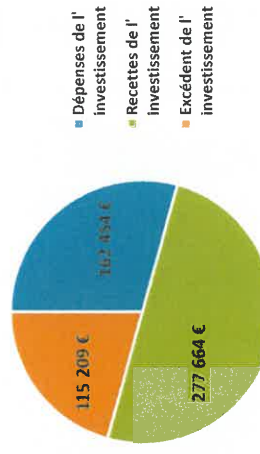
INVESTISSEMENT de l'eau et assainissement

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Rembt. du capital des emprunts	Dotations, fonds divers et réserves
Opérations eau	Subventions d'investissement
Opérations assainissement	Amortissements
Dépenses d'ordre	Excédent d'investissement 2016
Total	Total
Excédent	

Dépenses et recettes de fonctionnement



Dépenses et recettes de l'investissement





BUDGET 2018

Les budgets 2018 ont été approuvés en séance du 10 avril 2018.

Les budgets sont des documents **prévisionnels** qui par nature ont les mêmes structures que les comptes administratifs et sont votés en équilibres. Ils se traduisent en fonctions des orientations de votre conseil municipal.

Les 3 taxes pour 2018 évoluent ainsi :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière s/bâti	Taxe foncière n/bâti
2017	7.78 %	9.27 %	67.21 %
2018	7.94 %	9.46 %	68.55 %
Taux moyen du département	21.73 %	18.75 %	78.35 %

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	439 650.00 €	Excédent 2017	172 099.42 €
Charges de personnel	655 341.00 €	Atténuation charges	15 000.00 €
Charges de gestion courantes	215 465.00 €	Dotations, impôts, subvention	750 221.00 €
Charges financières	50 935.00 €	Gestion courante	55 000.00 €
Charges exceptionnelles	7 000.00 €	Produits exceptionnels	2 000.00 €
Virement à la sect° investissement	51 632.42 €		
Total	1 420 023.42 €	Total	1 420 023.42 €

INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Opération travaux, acquisition mat.	2 558 144.00 €	Excédent d'investissement	690 886.28 €
Remboursement capital emprunt	74 595.00 €	Subventions	673 938.00 €
Opération d'ordre	5 000.00 €	Emprunts et cautionnements	1 051 327.30 €
		Dotations, FCTVA, TA	164 955.00 €
Total	2 637 739.00 €	Total	2 637 739.00 €

Prévisions inscrites au budget de l'investissement :

- Réseaux de voiries, première tranche des travaux de la route de Planzollies
- L'achat de terrain au Serre de Varlet et au chemin de l'église
- L'achat et installation des plaques des numéros du bâti construit
- Achat et installation d'un vidéoprojecteur dans la salle d'exposition de la mairie
- Réhabilitation des logements communaux et réfection du local de l'ancienne mairie
- Acquisition de matériel pour le désherbage
- Matérialisation des concessions dans la parcelle au bas du cimetière
- Rénovation du monument aux morts
- Continuité et fin des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire et de la construction du pôle maternelle pour fin août

FONCTIONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	308 100.00 €	Excédent 2017	607 227.77 €
Charges de gestion courantes	4 000.00 €	Ventes de produits	489 400.00 €
Charges financières	17 245.00 €	Dotations, subventions	7 000.00 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €	Opérat° d'ordre amortis.	68 787.00 €
Opérations d'ordre amortis.	117 341.00 €		
Virement à la sect° investissement	724 728.77 €		
Total	1 172 414.77 €	Total	1 172 414.77 €

INVESTISSEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

Dépenses d'investissement		Recettes investissement	
Opération travx, acquisition mat.	1 542 380.00 €	Excédent d'investissement	115 209.29 €
Remboursement capital emprunt	9 804.00 €	Subventions	547 696.00 €
Opération d'ordre	68 787.00 €	Emprunts	98 805.94 €
		Dotations, FCTVA, TA	17 187.00 €
		Opération d'ordre	117 341.00 €
		Virement de sect° fonctionnement	724 728.77 €
Total	1 620 968.00 €	Total	1 620 968.00 €

Les prévisions inscrites au budget de l'eau et l'assainissement en investissement seront réalisées en fonction de l'avancement des dossiers, nous sommes dépendants des services de l'état et des bureaux d'études.

- Opérations prévues en eau

- Chemin de Vinchannes, remplacement des canalisations du carrefour de la croix de Coulet au lieu-dit le Caude
- Protection du périmètre des sources de Turel, Boyer Haute, Boyer Basse et de Sauveplane.
- Route de Planzollies, travaux d'eau et assainissement de la place de la Jaujon au carrefour de Chimarre
- Chemin du Régourdès, remplacement des canalisations
- Au lieu-dit de Bieuzet, forage de reconnaissance

- Opérations prévues en assainissement

- Révision du schéma d'assainissement et du zonage d'assainissement sur la totalité de la commune
- Au lieu-dit le Prieuré, travaux d'assainissement



Intérieur salle d'école



Parvis, entrée de l'école

L'origine du réseau d'eau de Lablachère

Tout commence par une décision du conseil municipal en date du 08 septembre 1929.

Extrait de la délibération « *Suite à une sécheresse persistante, les puits, citernes ont été complètement asséchés et qui comme cette année révèle d'une véritable calamité publique, en cas d'incendie il eut été impossible de tenter quoi que ce soit pour le combattre.*

Considérant que la commune est dans une situation des plus mauvaises, le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. Le Maire Charles TOURREL de se mettre en rapport avec les ingénieurs pour les recherches nécessaires en eau potable. »

Acheminer l'eau potable jusqu'au robinet des habitants. Un progrès considérable pour les Lablachérois.

Après plusieurs années de longs débats, le projet a été enfin délibéré et approuvé par le Conseil Municipal le 09 mai 1932.

C'est aussi à cette époque que la commune devient propriétaire des sources de Boyer-Haute, Boyer-Basse, Sauveplane et Turrel sur la commune de Saint Jean de Pourcharesse pour alimenter le réseau.

Un travail titanesque commence, plus de 14 kilomètres de canalisations creusés dans la montagne avec les outils de l'époque pelles et pioches de Saint Jean de Pourcharesse au réservoir de Cédât.

Et c'est ainsi que depuis cette date la commune gère son eau en régie, de la source au robinet, actuellement 45 km de canalisations sont à entretenir !

Une régie : est un service municipal de distribution d'eau, le personnel technique et administratif est employé par la mairie.

4 Mai 1937
Réception provisoire du travail



Réservoir Bas Service

18 juillet 1937
Inauguration des eaux



Inauguration des eaux le 18 juillet 1937

Rédigé par

Dominique Pouget - Tirion

La Grange aux Pères

Au lieu-dit « la Grange aux Pères » une décharge s'est improvisée depuis des décennies. L'Association Païolive s'en préoccupe et se demande si la réhabilitation du site, nécessaire pour des raisons écologiques, patrimoniales et touristiques, doit passer par un enlèvement de tous les déchets (au risque d'entraîner des coûts élevés) ; ou, s'ils s'avéraient sans dangers, de les laisser sur place et de les recouvrir selon un procédé employé sur certains sites.

Une solution est à l'étude pour empêcher l'accès du chemin aux véhicules non autorisés à partir du bord de la route départementale, pour prévenir de nouveaux dépôts.

Un état des lieux est en cours avec le SICTOBA, la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, ainsi que les communes de Lablachère et Joyeuse.

Pour en savoir plus allez sur le site : <https://www.bois-de-paiolive.org>